



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question orale n° 1325

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur les difficultes rencontrees par des usagers de La Poste demeurant dans des ensembles immobiliers situes dans l'Est parisien, a recevoir leur courrier le samedi. Il s'agit d'ensembles immobiliers geres par des societes d'economie mixte, ou les loges des gardiens sont fermees le samedi en application des dispositions de l'accord du 14 janvier 1994 portant revision de la convention collective nationale des gardiens, concierges et employes d'immeubles. Le courrier de ce jour est donc, en vertu d'un accord conclu entre La Poste et les societes d'economie mixte concernees, mis en attente jusqu'au lundi suivant. Le respect des dispositions d'une convention collective ne peut en aucun cas justifier qu'un des principes fondamentaux du service public - continuite des services, egalite de traitement de tous les usagers - soit remis en cause. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour retablir le service public la ou l'application de ladite convention collective en a entraine sa suspension.

Texte de la réponse

M. le president. M. Georges Sarre a presente une question no 1325.

La parole est a M. Georges Sarre, pour exposer sa question.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre delegue a la poste, je voudrais vous informer de ce qui se passe dans certains quartiers parisiens, en particulier dans les immeubles diriges par des societes d'economie mixte de la ville de Paris, mais pas seulement.

Une convention a ete signee en 1994, qui permet aux gardiens de ne pas travailler le samedi. Elle doit donc etre appliquee. Mais la consequence directe est que les habitants de ces immeubles ne recoivent plus de courrier le samedi.

Je sais bien que le telephone existe, que le fax se developpe et que la diffusion du telephone portable fait rage, mais les gens ont encore besoin de recevoir des lettres. Certaines lettres sont importantes. C'est pourquoi je souhaite que des instructions precises soient donnees a la poste parisienne pour que la distribution du courrier s'effectue le samedi.

Je profite de votre presence pour vous demander ce que vous pensez de la reforme qui va debuter en juin et qui concernera cinq arrondissements avant de gagner l'ensemble de la capitale. Paris beneficie d'une distribution de courrier l'apres-midi. Or celle-ci disparaitra si l'experience est concluante dans les cinq arrondissements concernees, a l'exception evidemment de la distribution des journaux de l'apres-midi. Je pense au Monde et a La Croix. Cette evolution ne me semble pas interessante, meme si nombre d'arguments sont avances pour laisser penser aux Parisiens que cette suppression constituera une avancee du service public.

Je vous avais egalement interroge sur la tenue des preposes. Nombre de personnes me signalent que, dans certains quartiers du 11e ou du 20e arrondissement de Paris, des jeunes distribuent le courrier sans etre en tenue, et les personnes agees, mais pas seulement elles, hesitent parfois a leur ouvrir.

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace.

M. Francois Fillon, ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace. Monsieur le depute, il est

exact que la livraison du courrier destine a certains groupes d'immeubles, notamment dans le 20e arrondissement de Paris, n'est pas effectuee le samedi, les gardiens ne travaillant pas ce jour-la. Cette situation me preoccupe et preoccupe La Poste, qui est soucieuse d'offrir a sa clientele la meilleure qualite de service possible.

C'est la raison pour laquelle j'ai demande que le chef du centre de distribution de ce secteur rencontre dans les meilleurs delais le president de la SEMIDEP, qui gere cet ensemble d'immeubles, afin que cette question soit reglee aussi rapidement que possible.

Je souhaite que ces discussions s'engagent tres rapidement et que, des que les conditions de distribution le permettront, notamment apres une remise en etat de toutes les batteries de boites aux lettres, qui sont frequemment degradees, la distribution du courrier puisse etre de nouveau assuree le samedi matin.

Le directeur de l'arrondissement postal vous a ecrit a ce sujet le 28 janvier 1997 et il se tient a votre disposition pour vous apporter toutes les explications complementaires que vous pourrez souhaiter.

Par ailleurs, je ferai le necessaire pour que les facteurs soient en tenue lorsqu'ils distribuent le courrier, ce qui doit etre la regle pour les raisons que vous avez invoquees.

Quant a l'experience qui est envisagee, attendons qu'elle se deroule pour en tirer des conclusions. Il n'est pas du tout decide aujourd'hui que le courrier ne sera plus distribue l'apres-midi a Paris.

M. le president. La parole est a M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre reponse.

Je souhaite simplement preciser que plusieurs societes d'economie mixte sont concernees. Le probleme se pose rue Duris, au 35-43, rue des Panoyaux, au 44-56, ainsi que dans d'autres immeubles, et pas seulement dans le 20e arrondissement.

Je prendrai contact avec le directeur d'arrondissement postal pour que la situation se debloque. Les boites aux lettres sont en bon etat. Elles sont degradees dans certains immeubles, ce n'est pas le cas ici. La societe d'economie mixte les entretient bien.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1325

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 476

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 710

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 1997